

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor



Qui a Breizh sans Jugon a chape sans chaperon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 OCTOBRE 2024

L'an, deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le onze octobre, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR.

POUVOIRS : Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN
Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Thierry LÉBOUCHER (excusé), M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Marie-Sergine BEZARD

Date de la convocation et d'affichage : 11 octobre 2024

Objet de la Délibération
n°2024-0095

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

- LOCATION DE LA SCÈNE MOBILE (PODIUM) A L'EXTÉRIEUR A LA COMMUNE

Des demandes de location de la scène mobile (podium) parviennent à la mairie pour des associations ou des communes extérieures. Il convient de fixer un tarif de location en fonction du temps passé par les services techniques pour la livrer et l'installer dans un rayon maximum de 20 kms.

Le Conseil Municipal, rappelle que pour les manifestations communales organisées par les associations, la scène mobile est installée gratuitement mais décide, à l'unanimité des membres présents, pour les associations ou communes extérieures, de fixer le prix de location de la scène mobile (podium) à 500 € (compris livraison dans un rayon maximum de 20 kms et installation) pour 2 jours consécutifs et 100 € par journée supplémentaire.

Le secrétaire de séance, Mme Marie-Sergine BEZARD

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

